

Rabat, le 4 janvier 2019

Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité à Paris et du contrat de régularisation de cours à Casablanca de la société Maroc Telecom

• Contrat de liquidité à Paris

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Maroc Telecom à Rothschild Martin Maurel, à la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 67 250 Titres
- 4 241 633,00 €

Il est rappelé qu'au 29 juin 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 42 313 Titres
- 4 562 741,00 €

• Contrat de régularisation de cours à Casablanca

Au titre du contrat de régularisation de cours à Casablanca confié par la société Maroc Telecom à Rothschild Martin Maurel, à la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au :

i) compte dédié à la poche de liquidité :

- 14 000 Titres
- 34 047 316,10 MAD

ii) compte de régularisation :

- 14 900 Titres
- 31 000 479,27 MAD

Il est rappelé qu'au 29 juin 2018, les moyens suivants figuraient au :

i) compte dédié à la poche de liquidité :

- 115 000 Titres
- 19 453 490,87 MAD

ii) compte de régularisation :

- 192 500 Titres
- 5 904 666,53 MAD

Itissalat Al Maghrib - Maroc Telecom : Société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance au capital de 5.274.572.040 Dh / RC 48947 Rabat – Patente 27603573 – IF 333 2162

Avenue Annakhil, Hay Riad Rabat Maroc

Tel + 212 (0) 537 71 21 21 / fax + 212 537 71 48 60